


La discrimination “systémique” en questions

En matière de lutte contre les discriminations, la voie est étroite entre une négation “vertueuse” des origines, de l’ethnicité, qui empêche de prendre en compte et de mesurer précisément l’ethnisation des rapports sociaux à l’œuvre dans la vie quotidienne (cas français), et une politique consistant à aider telle ou telle population en fonction de ces handicaps sociaux certes, mais aussi et surtout en fonction de ses origines (cas américain). Dans le premier cas on ne se donne pas les moyens de mieux connaître les discriminations, et les populations qui en sont les victimes, alors que cela semble indispensable pour mieux combattre ce fléau. Dans le second cas on s’autorise à identifier précisément – en particulier statistiquement – les populations plus directement touchées par les discriminations. Mais en focalisant sur elles les mesures de rattrapage des handicaps, on prend le risque d’exacerber un peu plus les antagonismes “raciaux”. Ici, on combat les discriminations quasiment à l’aveugle ; là-bas, la politique d’Affirmative action est remise en question, en particulier par les populations majoritaires – ceux que le sociologue américain Erving Goffman appelle les “normaux” –, qui s’estiment lésées par les mesures compensatoires en faveur des minorités.

 *Ce second volet sur la lutte contre les discriminations en France et aux États-Unis met l’accent sur les problèmes rencontrés sur le terrain dans les deux pays, et sur les effets – positifs et pervers – de certains dispositifs, ici et là-bas.*

Sur le terrain, les deux philosophies produisent des situations surprenantes, et même parfois, malheureusement, à l’opposé des buts recherchés. Par exemple, côté français, dans le but ô combien louable de préserver la mixité (on dit sociale mais on pense aussi ethnique), les bailleurs sociaux et les pouvoirs publics locaux en viennent à créer un système de gestion ethnisée de l’attribution des logements, en refusant un appartement à une famille d’origine étrangère quand le “quota” d’habitants de la même origine a été atteint dans le quartier, la cité, la cage d’escalier...

Ainsi, ce que les sociologues appellent la discrimination “systémique”, c’est-à-dire produite par l’ensemble de la société et de ses institutions, bien sûr “à leur corps défendant”, pose des problèmes finalement au moins aussi aigus que les éventuelles attitudes délibérément discriminatoires de telle ou telle personne sur le terrain. D’ailleurs, ces attitudes semblent heureusement très loin d’être majoritaires.

Philippe Dewitte